

VELOS ELECTRIQUES - 2011 FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Contacts	
Requérant (propriétaire)	Vendeur
Société :	Société :
Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :

Versement de l'aide financière à
Titulaire du compte :
Nom de la banque ou CCP :
Clearing + N° compte ou IBAN :

Vélo électrique
Marque et modèle :
Coût : CHF

Document à joindre à la demande
<input type="checkbox"/> Copie de la facture

Documents de référence
<ul style="list-style-type: none">• Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2006• Conditions de subventionnement - Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Conditions particulières pour les vélos électriques	
	Conditions particulières
20 % du prix d'achat, plafonné à CHF 300.00	<ul style="list-style-type: none">• Uniquement sur présentation de la facture• Facture au nom du propriétaire• Maximum 3 vélos subventionnés par personne morale• Une seule subvention accordée par personne physique tous les 5 ans• Achat effectué en Suisse

Procédure
<ul style="list-style-type: none">• Les demandes sont adressées à la Déléguée au développement durable : Commune de Morges Mme Julie Wuerfel Place de l'Hôtel-de-Ville 1 Case postale 272 1110 Morges Tél. 021 804 96 77 Fax : 021 804 96 65 e-mail : julie.wuerfel@morges.ch• Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.

Signatures

Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 6 novembre 2006.

Lieu et date :

Signature du propriétaire du vélo

(ou son représentant/administrateur) :